

**REQUETE EN ANNULATION CONTRE UNE OQTF
avec délai de recours de 15 jours ou sans délai**

**Monsieur le Président du Tribunal
administratif de**
Adresse :
.....
Par fax :

REQUERANT :

Madame/Monsieur
Né le *à*
Nationalité :
Domicilié(e) au
.....
tel :

DEFENDEUR :

Le préfet de, en ses arrêtés notifiés le àh.... portant :

- Refus de séjour
- Obligation de quitter le territoire français
- Décision de refus d'octroi d'un délai de départ volontaire
- Décision fixant le pays de destination
- Interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de ans.
- assignation à résidence pour une durée de 45 jours

Motifs du recours :

La compétence du signataire de ces arrêtés n'est pas établie.

De plus, les décisions querellées apparaissent entachées :

- d'une insuffisance de motivation
- d'un défaut d'examen sérieux et particulier de ma situation personnelle
- d'une erreur manifeste dans l'appréciation
- d'une erreur de droit.

Par ces motifs :

- Je demande à votre Tribunal d'annuler les décisions attaquées.

- Je sollicite l'avocat de permanence et un interprète en langue.....

Fait à, le

Signature :

Pièce jointe :

→ l'arrêté litigieux

Notice d'accompagnement :

l'utilisation du recours « 1 minute » pour les personnes sous OQTF « 15/30 » et OQTF « 48h »

- **remplir les parties en pointillés** du recours sommaire joint
NB : domicile/tel
- cocher les cases des décisions concernées : si vous faites une erreur ce n'est pas grave, ce sera régularisé lors de l'audience
- **faxer le recours + la décision d'OQTF** (ou demander à la personne d'aller faxer) au tribunal administratif (TA) compétent (dont le numéro de fax est toujours indiqué dans les voies et délai de recours) ou un autre (peu importe : le TA de réception a l'obligation de transmettre au TA compétent sans préjudice pour la personne!).
- dire à la personne de **recupérer et conserver l'accusé réception du fax** (c'est la preuve de l'envoi du recours dans les délais!)
- Pour tous les autres conseils en matière d'informations et d'accompagnement, vous référez à la fiche-réflexes OQTF : « Comment accompagner les personnes sous le coup d'OQTF ? : L'essentiel en 4 pages par La Cimade ! »